



## Faites grimper vos enfants en séances libres à l'AVE

Vous êtes membre de l'AVE, autonome et pratiquant aux séances libres, l'AVE vous propose si vous le souhaitez de venir grimper avec vos enfants en les encadrant vous-même (pas de moniteur), à certains créneaux horaires. En voici les règles :

- Le ou les parents encadrant sont **adhérents à l'Association Vincennoise d'Escalade** pour l'année scolaire en cours (2013-2014), et sont **autonomes** (ayant réussi le test d'autonomie validé par un moniteur diplômé de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade).
- Un parent ne peut faire grimper simultanément qu'**un seul** de ses enfants à la fois.
- L'enfant devra être âgé de **5 ans** minimum et de **12 ans** maximum. Il devra être titulaire d'une licence jeune contractée auprès de notre association.
- Le montant hors assurance complémentaire est de 33.60€ (licence jeune) si un seul parent est licencié et de 21.40€ (licence famille) à partir du troisième membre de la famille licencié (avec la possibilité de prendre des assurances complémentaires en plus : l'assurance Base pour 7€ ; l'assurance Base+ pour 10€ ; l'assurance Base++ pour 17€ et l'option ski de piste pour 5€. Les autres assurances complémentaires seront contractées directement auprès de l'assureur, voir la notice d'assurance FFME dont le Bulletin n°1 est à nous retourner).
- L'enfant devra être équipé de son matériel personnel d'escalade et ce dernier devra être conforme aux normes en vigueur et en bon état. L'enfant devra être obligatoirement encordé aux fins de sécurité. La corde doit être fixée sur le baudrier uniquement au moyen d'un nœud d'encordement (nœud de huit ou de chaise). L'enfant n'est pas autorisé à assurer.
- Les créneaux horaires pour faire grimper votre enfant sont les **lundis, mardis et jeudis de 18h00 à 19h00**. Nous attirons votre attention sur le fait que ces créneaux sont limités et ne doivent pas déborder après 19h00, heure de plus grande affluence.
- Une fois la séance terminée, soit 19h00, les enfants ne sont pas autorisés pour des questions de sécurité à rester sur l'aire du gymnase réservée au mur.

Si vous êtes intéressés, afin de recevoir les documents de licence et la décharge à signer, merci d'envoyer un mail à Céline :

[celine.ferault@gmail.com](mailto:celine.ferault@gmail.com)

Bien sportivement

Patrick RIVERA